

Championnats du monde en petit bassin 2026 (du 1er au 6 décembre) – Pékin (CHN)

Normes de qualification pour les Championnats du monde en petit bassin 2026 – Pékin

Pour les Championnats du monde en petit bassin 2026 à Pékin, les normes A publiées récemment par World Aquatics dans un bassin de 25 mètres s'appliquent en tant que normes de performance minimales obligatoires pour la sélection. Ces normes de performance sont reprises dans le document officiel de qualification de World Aquatics pour Pékin 2026. Seules les performances répondant aux exigences Temps A fixées par World Aquatics sont prises en compte pour la qualification et la sélection.

Les normes A de World Aquatics applicables pour Pékin 2026 dans un bassin de 25 mètres sont les suivantes :

Normes A – Bassin de 25 mètres

Épreuve	Femmes	Hommes
50 m nage libre	0:24,33	0:21,19
100 m nage libre	0:53,02	0:46,89
200 m nage libre	1:55,60	1:43,48
400 m nage libre	4:06,27	3:42,18
800 m nage libre	8:27,23	7:42,39
1 500 m nage libre	16:03,59	14:49,29
50 m dos	0:26,54	0:23,37
100 m dos	0:57,52	0:50,81
200 m dos	2:05,54	1:52,11
50 m brasse	0:30,21	0:26,25
100 m brasse	1:04,97	0:57,38
200 m brasse	2:21,91	2:06,23
50 m papillon	0:25,72	0:22,43
100 m papillon	0:57,40	:050,15
200 m papillon	2:08,85	1:53,19
100 m quatre nages	0:59,65	0:52,98
200 m quatre nages	2:09,37	1:55,25
400 m quatre nages	4:37,46	4:08,87

Procédure de qualification

La qualification pour les Championnats du monde en petit bassin 2026 à Pékin suit les principes généraux du présent manuel de qualification, étant entendu que les dispositions supplémentaires spécifiques à cette compétition, énoncées ci-après, s'appliquent.

Pour ces championnats, les normes A de World Aquatics en bassin de 25 mètres constituent le minima de qualification.

Un athlète peut se qualifier de deux manières pour participer aux Championnats du monde en petit bassin 2026 :

1. en obtenant, lors des Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris, un classement parmi les 5 premiers en finale d'une épreuve individuelle, à condition de satisfaire également à l'exigence temps A de World Aquatics pour Pékin 2026 ;
2. en réalisant, lors d'une compétition de qualification en petit bassin reconnue par la FRBN, une performance qui satisfait au temps A de World Aquatics pour Pékin 2026.

Option 1 :

Un classement parmi les 5 premiers lors d'une finale individuelle aux Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris est prioritaire et vaut qualification directe pour l'épreuve correspondante des Championnats du monde en petit bassin 2026, à condition que l'athlète satisfasse également au temps A fixée par World Aquatics (entre le 27/07/25 et le 15/11/26 période WA).

Si deux athlètes remplissent cette condition dans la même épreuve individuelle lors des Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris, les deux places disponibles pour cette épreuve sont alors pourvues. Dans ce cas, la possibilité pour d'autres athlètes de se qualifier pour cette épreuve via une compétition de qualification en petit bassin reconnue est supprimée.

Le classement parmi les 5 premiers aux Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris a toujours la priorité sur les performances réalisées lors des compétitions de qualification en petit bassin pour chaque épreuve individuelle.

Si un athlète se qualifie directement via les Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris, un athlète supplémentaire au maximum peut encore être sélectionné pour cette même épreuve via une compétition de qualification en petit bassin reconnue, à condition que toutes les autres conditions soient remplies.

Si aucun athlète ne se qualifie directement via les Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris, deux athlètes au maximum peuvent être sélectionnés pour cette épreuve via des compétitions de qualification reconnues en petit bassin. Dans ce cas, seuls les deux athlètes les plus rapides ayant satisfait de manière valide à l'exigence temps A de World Aquatics au cours de la période de qualification seront sélectionnés.

Option 2 :

1. Période de qualification

La période de qualification nationale pour les Championnats du monde en petit bassin 2026 à Pékin s'étend du 1er septembre 2026 au 15 novembre 2026 inclus.

Sans préjudice de ce qui précède, seules les performances qui satisfont également aux conditions internationales de World Aquatics sont valides. Cela signifie qu'une performance n'est prise en compte que si elle :

1. a été réalisée pendant la période de qualification officielle fixée par World Aquatics pour Pékin 2026 ; et
2. a été réalisée lors d'une compétition de qualification approuvée par World Aquatics.

2. Compétitions de qualification reconnues par FRBN

Pour les athlètes résidants et s'entraînant en Belgique, seules les compétitions suivantes sont considérées comme des compétitions de qualification reconnues pour les Championnats du monde en petit bassin 2026 à Pékin :

1. Une compétition au choix du nageur reconnue par WA entre le 01 septembre 2026 et le 15 novembre 2026. Exemple, Coupe du monde de natation World Aquatics 2026
2. Qualification meet organiser par la FRBN du 13 au 15 novembre 2026, lieu à déterminer. (*)
(*) si le qualification meet n'a pas lieu, alors se sera deux compétitions au choix.

Aucune autre compétition ne sera prise en compte comme épreuve de qualification.

3. Sportifs résidants et s'entraînant à l'étranger

1. Une compétition au choix du nageur reconnue par WA entre le 01 septembre 2026 et le 15 novembre 2026. Exemple, Coupe du monde de natation World Aquatics 2026
2. Les athlètes qui résident et s'entraînent en permanence à l'étranger peuvent demander à participer à une épreuve de qualification alternative en remplacement du Qualification Meet.

Une telle demande ne sera prise en considération que si toutes les conditions suivantes sont remplies :

1. la compétition soit reconnue par World Aquatics ;
2. la compétition est désignée par World Aquatics sur le calendrier comme épreuve de qualification pour les Championnats du monde en petit bassin 2026 à Pékin ;
3. la compétition se déroule entre le 1er septembre 2026 et le 15 novembre 2026 inclus ;
4. la compétition se déroule dans un bassin de 25 mètres ;
5. un chronométrage électronique officiel est utilisé pendant la compétition ;
6. la demande a été soumise par e-mail à la secrétaire générale de la FRBN au plus tard le 1er septembre 2026 : kim.vanmalderen@belswim.be
7. la demande mentionne au moins le lieu de la compétition, la ou les dates de la compétition et le programme complet de la compétition ;
8. la demande a été préalablement approuvée par écrit par la Cellule internationale de natation de la FRBN.

Une compétition faisant l'objet d'une demande n'est valable en tant que compétition de qualification qu'après avoir reçu l'approbation écrite préalable de la Cellule internationale de natation de la FRBN. Sans cette approbation écrite, aucune qualification ne peut être obtenue lors de la compétition en question.

La FRBN s'efforce de rendre sa décision par écrit dans les trois jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète.

4

En cas de maladie, de blessure, de force majeure ou de tout autre empêchement, il n'existe aucun droit de désigner ou de faire reconnaître a posteriori une autre compétition de qualification en remplacement de la compétition de qualification précédemment choisie ou approuvée, sauf si la FRBN en décide autrement par écrit au préalable dans un cas exceptionnel.

4. Validité des performances

Pour toutes les compétitions de qualification,

1. seuls les temps d'arrivée individuels, officiellement enregistrés, sont pris en compte ;
2. la qualification via des temps intermédiaires, des tentatives individuelles ou en tant que premier nageur d'un relais n'est pas possible ;
3. les performances ne sont valables que si elles ont été réalisées lors d'une compétition de qualification reconnue par la FRBN ; et
4. les conditions supplémentaires ou dérogatoires éventuelles de World Aquatics restent pleinement applicables.

5. Sélection et classement

Les athlètes qui satisfont à toutes les conditions générales du présent manuel de qualification et aux conditions spécifiques au tournoi énoncées dans ce chapitre sont éligibles pour une nomination. La sélection définitive est déterminée par la Cellule internationale de natation de la FRBN.

Si, dans une épreuve individuelle, le nombre de sportifs remplissant les conditions de qualification dépasse le nombre maximal de places disponibles, le classement suivant s'applique :

6. les athlètes classés parmi les 5 premiers en finale des Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris, à condition qu'ils satisfassent également à l'exigence temps A de World Aquatics ;
7. ensuite, dans la mesure où des places sont encore disponibles, les athlètes ayant satisfait à l'exigence temps A de World Aquatics lors d'une compétition de qualification en petit bassin reconnue, classés en fonction de la meilleure performance valide réalisée pendant la période de qualification.



FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION KONINKLIJKE BELGISCHE ZWEMBOND



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
VERENIGING ZONDER WINSTOOGMERK
FONDEE EN 1902 – GESTICHT IN 1902

AFFILIEE à « World Aquatics » – « European Aquatics » et C.O.I.B.
AANGESLOTEN bij World Aquatics – European Aquatics EN B.O.I.C.
ONDERNEMINGSNR. 0409.395.428 N°D'ENTREPRISE

Le classement parmi les 5 premiers aux Championnats d'Europe de natation 2026 à Paris a toujours la priorité sur la qualification via une compétition en petit bassin pour chaque épreuve individuelle.

5

